

DEC210690DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Marc de RAFELIS, M. Marc BLANCHARD, M. Dominique REMY, M. Olivier RIBOLZI et Mme Laurence MARLATS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse, dont le directeur est Sylvain BONVALOT ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc de RAFELIS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT, délégation est donnée à M. Marc de RAFELIS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT et de M. Marc de RAFELIS, délégation est donnée à M. Marc BLANCHARD, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT, de M. Marc de RAFELIS, et de M. Marc BLANCHARD, délégation est donnée à M. Dominique REMY, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT, de M. Marc de RAFELIS, de M. Marc BLANCHARD, et de M. Dominique REMY, délégation est donnée à M. Olivier RIBOLZI, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONVALOT, de M. Marc de RAFELIS, de M. Marc BLANCHARD, de M. Dominique REMY, et de M. Olivier RIBOLZI, délégation est donnée à Mme Laurence MARLATS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 7**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16/03/2021

Le directeur d'unité  
Sylvain BONVALOT

